

# BASSINS

## Pour un Conseil communal

Après des recherches fouillées, la commission nommée par le Conseil général afin d'étudier les incidences d'un passage à un Conseil communal, vient de présenter son rapport. Celui-ci a été renvoyé à la Municipalité pour qu'elle présente un préavis. Une décision doit être prise au plus tard en mars prochain pour que la commune puisse, le cas échéant, organiser des éventuelles élections. L'assemblée a, par ailleurs, adopté le budget 1993 malgré un déficit prévu de 450 000 fr. Les postes les plus importants sont constitués par l'instruction publique et les charges sociales. — *ar*